

# L'AVENIR DE NOTRE PATRIMOINE

## REVUE 2007-2008 À QUÉBEC

Par : Anne Guérette  
Architecte

Présidente Fondatrice de *Coalition Héritage Québec*

**4 novembre 2007**

### **1) Les architectes de Québec « croquent » le patrimoine :**

C'est en juin dernier que nous avons lancé notre première activité annuelle de financement. Nous avons eu l'idée de demander le concours des architectes afin qu'ils nous produisent et nous fasse le don de croquis du patrimoine. En fait, tout ça n'est qu'un beau prétexte afin de poursuivre nos actions en faveur l'architecture et du patrimoine !

### **2) Qui sommes-nous ?**

Nous sommes un groupe de citoyens, libres de tout intérêt personnel, et sensibles à l'importance fondamentale d'un développement urbain harmonieux, rentable et durable. Nous souhaitons rien de mieux que de contribuer à la promotion de l'excellence en développement pour la Ville de Québec.

### **3) Notre principe fondateur (notre raison d'exister):**

« Le patrimoine est une richesse collective », et un dossier actuel à caractère public de première importance.

Voir annexe 1 pour quelques extraits éloquentes à ce sujet.

### **4) Notre mission :**

Travailler en collaboration avec toutes les forces en présence afin que nos richesses patrimoniales deviennent les leviers d'une régénération urbaine durable, au profit de toute la collectivité et des générations qui nous suivront.

### **5) Le patrimoine, qu'est-ce que c'est ?**

Le patrimoine, c'est notre passé, notre présent et notre avenir. Le patrimoine c'est notre histoire, c'est nos racines et c'est une partie de chacun de nous. Le patrimoine, c'est le tremplin et la source d'inspiration fondamentale pour notre avenir.

## **6) Résumé de la situation en patrimoine à la Ville de Québec :**

### **6.1 Église St-Vincent-de-Paul :**

Pour avoir le droit de démolir une église située dans un arrondissement historique, on doit obtenir deux permis. Un premier permis de la commission d'urbanisme et de « conservation » de la Ville de Québec, et un deuxième permis du ministère de la culture du gouvernement du Québec. Hors l'église Saint-Vincent-de-Paul a été détruite il y a un peu plus d'un an, sans permis du ministère de la Culture. Aujourd'hui, seule la façade mutilée demeure et tous se questionnent sur l'avenir de ce site exceptionnel offrant un emplacement, une visibilité et une vue hors du commun.

Comment peut-on comprendre qu'aujourd'hui encore, dans une Ville patrimoniale par excellence, on constate ce genre de situation?

### **6.2 Chapelle des Franciscaines :**

Cet ensemble architectural, encore une fois à caractère religieux, sera lui aussi bientôt mutilé car le premier septembre dernier, la commission d'urbanisme et de « conservation » de la Ville de Québec accordait le permis au propriétaire.

Contrairement à l'église Saint-Vincent-de-Paul, ni la chapelle, ni aucune partie de cet ensemble ne bénéficient d'une protection particulière. La seule règle à respecter : le règlement de zonage de la Ville de Québec. À partir du moment où le promoteur respecte la réglementation actuelle, même si cette dernière est désuète et qu'elle limite les possibilités de faire mieux, on doit lui accorder son permis de démolition. Qu'il s'agisse du motel l'Abitation sur le boulevard Laurier ou encore de la chapelle des Franciscaines sur la grande Allée, les deux sont sur le même pied d'égalité et les deux seront démolis sous peu. Existe-t'il d'autres alternatives pour revitaliser et développer cet autre témoin de notre histoire ? Aurait-on pu envisager des hauteurs de bâtiments repensées, ou encore une mixité d'usages mieux adaptée ? Il semble que la démolition s'effectuera avant que cet exercice ne soit fait.

Pour convaincre l'opinion publique que la chapelle n'est pas patrimoniale, qu'elle n'a pas de valeur et qu'on doit autoriser sa destruction, on se base sur des rapports qui datent de 1986, c'est du moins ce que notre ministre de la Culture a trouvé comme argumentation.

### **6.3 Le couvent des Dominicains :**

Selon le projet avancé par le nouveau propriétaire, le Musée national des Beaux-arts du Québec, le couvent des Dominicains sera démoli pour faire place à un nouveau pavillon. Un concours international d'architecture est également envisagé pour la conception du nouveau volume.

Tout comme la grande majorité des citoyens qui se sont exprimés jusqu'à maintenant sur ce dossier à caractère public et patrimonial, les membres de Coalition Héritage Québec accueillent plus que favorablement le projet d'agrandissement de notre Musée. Ce que nous tentons de faire valoir, c'est que lorsqu'un promoteur a le « privilège » d'acquérir un couvent, un monastère, une église, une chapelle ou encore un presbytère, il devrait travailler dans le respect de certaines conditions particulières préétablies. Hors, pour l'instant, trop peu de conditions existent et les promoteurs ne sont soumis qu'aux seules contraintes relatives au zonage, ce qui est, selon nous, carrément insuffisant, voire inacceptable. Notre patrimoine à caractère religieux est un patrimoine commun et la communauté doit être consultée quant à son avenir.

Voilà pourquoi depuis plus de un an, nous revendiquons le moratoire, le temps d'établir les règles du jeu dans ce dossier actuel de première importance. En ce sens, nous appuyons la commission de la culture de l'assemblée nationale qui a fait la même recommandation en juin 2006, suite à une vaste consultation publique à l'échelle de la province sur le patrimoine religieux.

La question n'est donc pas doit-on oui ou non agrandir, mais plutôt comment doit-on le faire? Dans les règles du concours international, pourquoi imposer dès le départ la démolition du couvent des Dominicains? Pourquoi ne pas laisser les architectes proposer différentes manières de répondre au programme des besoins ? Comment peut-on être assurés que la solution proposée est la solution la plus efficace, la plus économique et la plus respectueuse du patrimoine ?

Si après avoir été bien informé, et après s'être vu présenter un ensemble d'alternatives pour répondre au programme des besoins, les citoyens se prononcent en faveur de la démolition du couvent des Dominicains, alors démolissons-le ! Ce n'est pas Coalition Héritage Québec qui veut imposer quoi que ce soit. Tout ce que nous revendiquons, c'est le droit d'être bien informé et le droit de se prononcer avant que des décisions définitives et irréversibles soient prises en rapport avec l'avenir de notre patrimoine.

Nous sommes d'avis que le projet doit être revu depuis le début, car il faut se donner le temps de vérifier si d'autres solutions existent. À l'ère du développement durable, dans un contexte où l'argent se fait rare, il faut éviter le gaspillage et il faut être efficace.

#### **6.4 Arrondissement historique de Sillery :**

En tant qu'arrondissement historique reconnu, ce site est sous la responsabilité conjointe de la Ville et du Gouvernement. Malgré son statut particulier, décrété comme tel en 1964, l'arrondissement historique de Sillery, qui comprend pas moins que 10 grandes propriétés conventuelles, ne bénéficie aujourd'hui d'aucun plan de sauvegarde et de mise en valeur. Actuellement, et pour faire suite au manque de planification globale, la Ville propose un « collage » de projets distincts dont le seul fil conducteur est qu'il s'adresse à un marché bien spécifique et que les bâtiments proposés ont tous environ 7 étages, une hauteur standard, une hauteur pratique qui ne s'inscrit pas du tout dans cet environnement historique et paysager exceptionnel faisant face au fleuve Saint-Laurent, sur plusieurs kilomètres. Dans un environnement aussi précieux et aussi sensible, on devrait y aller en douceur et commencer par le recyclage des édifices existants à l'intérieur d'une vision globale intégrée pour l'ensemble de l'arrondissement historique. Cette vision d'ensemble devrait s'inspirer des caractéristiques historiques, paysagères et sociales du milieu, dans une perspective qui devrait être imaginée en premier lieu, par les experts du développement urbain, c'est-à-dire les architectes et les urbanistes, en collaboration étroite avec les experts du milieu, c'est-à-dire les citoyens concernés. Ensuite, et seulement ensuite, les promoteurs pourront s'exécuter avec leur machinerie, leurs budgets, leurs échanciers et leurs plans d'exécution techniques.

Les citoyens de Sillery sont de plus en plus résolus à faire valoir leur point de vue afin de protéger ce bien historique de grande valeur, ce poumon vert chargé d'histoire qui sera de plus en plus recherché et envié de par le monde.

#### **6.5 La propriété des sœurs du Bon-Pasteur dans le quartier St-Sacrement,**

Cette autre grande propriété religieuse, qui a été préservée dans son intégrité grâce aux soins des sœurs du Bon-Pasteur, est en voie d'être mutilée. Malgré la richesse de son histoire et de son couvert paysager, elle ne bénéficie d'aucune protection particulière et encore une fois, c'est la bonne volonté du promoteur du jour, combiné avec un règlement de zonage complexe et inadéquat qui oriente à la base, l'avenir de ce patrimoine commun.

On catapulte un projet de 200 millions, non pas parce que le milieu le commande, ni parce que le coût d'achat le justifie, mais parce qu'on a des actionnaires qui ont une enveloppe budgétaire de 200 millions à investir.

Le site Bon-Pasteur offre un potentiel exceptionnel qui est, à notre avis, sous-exploité. Oui, c'est une bonne idée de faire une « cité verte », mais un projet vert, ce n'est pas qu'un projet à la fine pointe des éléments

techniques d'efficacité énergétique ou de gestion des eaux usées, c'est également un projet qui suscite l'enthousiasme et l'enrichissement de toute la collectivité et des générations futures. C'est un projet qui se dessine en s'inspirant du milieu existant, et non pas un projet qu'on impose de l'extérieur et qui se limite à des calculs techniques de rentabilité à court terme.

Le projet proposé prévoit la démolition d'une grange, un petit bâtiment inusité qui rappelle les traces d'un passé agricole à la haute Ville. À notre avis, non seulement la grange doit être conservée, mais elle doit être rénovée et mise en valeur, et ce sont tous les citoyens de Québec, incluant ceux qui auront le privilège d'habiter ce secteur convoité, qui pourraient jouir de la présence et de la revitalisation de ce petit bijou en puissance. Il est vrai que son aspect extérieur n'est pas exceptionnel, mais on pourrait, par exemple, construire une nouvelle enveloppe extérieure, lui redonner une nouvelle peau, afin de répondre aux exigences d'efficacité énergétique et de mettre en valeur l'intérieur extraordinaire et inimaginable par la beauté exceptionnelle de son espace et de sa structure de bois.

Ce n'est pas qu'à travers les grands monuments que notre patrimoine doit subsister. Les petits détails font souvent toute la différence et ce sont eux qui procurent le cachet et l'âme d'un lieu. Non, il ne faut pas démolir la grange, ni dépenser des fortunes pour tenter de la déménager.

## **6.6 Église Saint-Cœur-de-Marie**

L'église Saint-Cœur-de-Marie est en chantier depuis 10 ans. Les échafauds et les pancartes des divers entrepreneurs qui se succèdent au gré des subventions obtenues à la graine, font partie du paysage. Comme plusieurs autres, l'église vivote et son avenir est incertain, même après des injections majeures de subventions.

## **6.7 Chapelle historique du Bon-Pasteur**

La dernière sur la liste, la Chapelle historique du Bon-Pasteur, qui malgré son statut de monument historique classé, vit elle aussi une période de crise qui menace son avenir. Une erreur administrative de \$ 175 000 a forcé le gestionnaire à mettre la clef dans la porte la semaine dernière.

Mais qu'est-ce qu'on va faire avec nos églises ? Encore une fois, aucune planification, aucun plan global ; c'est la stratégie du cas par cas.

Le patrimoine à caractère religieux forme un tout indissociable. Malgré cet état de fait, on a récemment divisé le patrimoine en deux. On a les églises d'un côté et le reste de l'autre. Pour aider la survie des églises, il faudrait qu'une partie du profit généré par le développement des

propriétés dont les communautés religieuses veulent se départir, retourne aux églises.

## **7) Quel est le problème fondamental ?**

Le problème, c'est que le processus actuel est un échec !

Le problème, c'est que dans les projets de développement urbain à caractère public, on fonctionne à l'envers. On ficelle des projets en vase clos et ensuite on essaie de nous les enfoncer dans la gorge à coups de consultations publiques coûteuses et interminables. Contrairement à la pratique actuelle, il faudrait consulter les citoyens concernés dès le départ et il faudrait les consulter sur l'essence des projets. Que les fenêtres soient rondes ou carrées, nous ne croyons pas que ce soit une priorité.

Le problème, c'est qu'il y a absence de concertation, absence de vision globale, absence de direction et absence de leadership. Aucune entreprise ne pourrait survivre dans ces conditions.

Le problème c'est que le caractère improvisé de ce scénario destructeur et appauvrissant génère l'insatisfaction de tous les partis. Qu'il s'agisse des promoteurs, des communautés religieuses, des citoyens, de la Ville ou du gouvernement, tous subissent les dommages de notre manque de vision.

Le problème, c'est que les beaux principes contenus dans la politique du patrimoine de la Ville de Québec ou encore dans la loi sur les biens culturels, ne sont pas suivis dans le concret.

Le problème c'est qu'on se perd dans un dédale de règlements techniques et qu'on perd de vue l'essentiel.

Le problème, c'est que les architectes ne font plus d'architecture, et que les urbanistes ne font plus d'urbanisme. Ils remplissent des commandes et répondent à des exigences techniques, réglementaires, administratives de courte vue.

Le problème, c'est que le patrimoine de la Ville de Québec est une richesse sous-exploitée et sous-estimée.

Nous sommes en train de dilapider notre héritage et de passer à côté d'opportunités extraordinaires de faire de Québec une Ville exemplaire en matière de développement urbain. Est-ce ce que nous souhaitons vraiment? Si oui, poursuivons dans la même veine. Si non, prenons le dossier en main, et favorisons la mise en réseau de tous les savoirs et de toutes les énergies, car personne ne pourra réussir seul ce grand chantier.

Oui, les membres de Coalition Héritage Québec sont en faveur d'un développement urbain porteur de qualité de vie,  
Oui, développement économique rime avec mise en valeur du patrimoine,  
Oui, le développement durable peut être rentable,

Au nom des membres de Coalition Héritage Québec, je vous dis à l'an prochain pour une autre édition des architectes « croquent » le patrimoine. À cette occasion, les enfants d'architectes seront également invités à croquer le patrimoine, car nous souhaitons élargir et intégrer le regard de la jeunesse sur l'avenir de notre patrimoine et sur l'avenir de notre Ville.

Longue vie à Coalition Héritage Québec !

Merci.

Anne Guérette  
Architecte  
*Coalition Héritage Québec*

Voici la liste des architectes qui ont généreusement collaboré et qui sont à la source de la réussite de notre activité :

Marcel Junius, architecte et urbaniste  
Samuel Gagnon, bachelier en architecture  
Gilles Tremblay, architecte et professeur  
Bruno Parent, architecte et professeur  
Claude Bélanger, architecte, ministère des transports  
Marie-Josée Deschesnes, architecte en patrimoine et en pratique privée  
Marie-Chantale Croft, architecte  
Simon Pelletier-Boucher, bachelier en architecture  
Yvan Rodrigue, architecte en patrimoine  
Jacques Robitaille, architecte en pratique privée  
Jacques Deblois, architecte retraité  
Yvan Breton, architecte et artiste  
Gilles Guitté, architecte retraité  
Lucien Lord, architecte à la SHQ  
Jacques Harvey, architecte, Ville de Québec  
Nicolas Brandl-Potvin, fils d'architecte, 8 ans  
Alexis Gilbert-Guérette, fils d'architecte, 5 ans

MERCI !

## 8) recommandations en vrac :

(À développer en collaboration avec autres partenaires)

### Au niveau municipal

- Moratoire sur le développement des propriétés à caractère religieux de la Ville de Québec.**
- Mise en oeuvre concrète de la politique du patrimoine de la Ville de Québec,**
- Production d'un « rapport citoyen en patrimoine »,**  
À court terme, et en collaboration avec les conseils de quartier, la Ville devrait encourager la production d'un rapport qui fait le détail des sites patrimoniaux, quartier par quartier, avec une hiérarchie dans l'importance de chaque site. Quand vient le temps d'évaluer si un site est patrimoine oui ou non, par exemple lorsque un promoteur dépose une demande de permis pour un projet de développement, on devra considérer non seulement les rapports d'experts, mais on devra également considérer ces « rapports citoyens en patrimoine », qui sont les « experts » de leur milieu.
- Création d'un fonds municipal pour le patrimoine,**
- Révision et mise à jour du zonage municipal,**
- Favoriser les concours d'architecture**
- Réviser les critères de « citation » de la municipalité**
- Réviser le mandat et la composition de la commission d'urbanisme,**  
*« La commission d'urbanisme et de conservation de Québec a pour mandat de préserver le caractère patrimonial de la Ville en veillant au respect de l'apparence et de la symétrie des constructions. C'est elle qui reçoit et approuve les demandes de permis de construction, de rénovation ou de démolition »*
- Mise sur place d'une Table de concertation neutre et représentative en patrimoine,**
- Moratoire sur la construction de résidences pour personnes âgées :**
- Augmentation des pénalités et amendes aux promoteurs fautifs**
- Dans certains cas particuliers, envisager l'achat par la Ville et la revente avec conditions.**

### Au niveau provincial

- Effectuer la révision de la loi sur les biens culturels,**
- Mettre sur pied des nouveaux outils de gestion du patrimoine,**  
Fiducie, fondation, mécénat, taxe spéciale, tarifs préférentiels, ...
- Révision de la réglementation sur l'amiante**

## Annexe 1

### Extraits de rapports récents issus de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec

#### A. Rapport de la Commission de la culture de l'assemblée nationale :

*« Le seul patrimoine qui survivra c'est celui que l'on revendiquera. 1.. Cette affirmation du professeur et ethnologue Jean Simard résume bien l'ensemble des commentaires et des propositions recueillis par la Commission de la culture dans l'exercice de son mandat d'initiative sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux du Québec » p.9*

*Dans son rapport, le Groupe-conseil Arpin désignait le patrimoine religieux comme l'un des secteurs à consolider parce qu'il est « fondateur », reflète « l'intervention religieuse, présente dès ses origines » et est « le plus universel, le plus diversifié et le plus riche et le plus répandu a Québec » p.10*

*« La Commission est d'avis que la sauvegarde du patrimoine religieux est l'affaire de tous et qu'elle suppose une nécessaire collaboration de l'ensemble des acteurs intéressés par l'avenir du patrimoine religieux au Québec. » p.10*

*« La Commission constate que les citoyens ne revendiquent pas en définitive le droit de propriété sur ces bâtiments, mais plutôt le droit d'être impliqués dans les décisions touchant à la reconversion de bâtiments auxquels ils sont attachés. » P.25 du rapport de la Commission de la culture de l'assemblée nationale*

*« La commission recommande que soit institué, dans les meilleurs délais et pour l'ensemble du territoire québécois, un moratoire sur l'aliénation et la modification des bâtiments religieux et des cimetières et que ce moratoire s'étende depuis le dépôt du présent rapport jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008. » recommandation no 11, p.27.*

*« Les auditions menées par la Commission ont permis de constater que l'appropriation par les citoyens constitue la condition sine qua non pour assurer la sauvegarde d'un bien patrimonial. Un bâtiment qui a perdu son usage premier a peu de chances d'être conservé si les citoyens, qui ont une relation de proximité avec lui, ne s'intéressent pas à sa protection et ne s'impliquent pas dans sa mise en valeur. » p.31*

*« Les membres de la Commission croient que les mesures relatives à la protection du patrimoine religieux et du patrimoine en général doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » p.53*

*« Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux et de paysages, est source d'identité, de fierté et de solidarité. Il transmet les traditions, les coutumes, les valeurs et les savoirs d'une société de génération en génération et sa conservation favorise l'économie de ressources. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent » p.53*

**B. Protocole sur les églises dont le changement d'usage est envisagé.** Entente entre LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, madame Line Beauchamps, pour et au nom du gouvernement du Québec ET L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE CATHOLIQUE ROMAIN DE Québec mars 2007

« ATTENDU QUE les parties souhaitent que la population concernée, qui inclut, dans ce cas, en plus des paroissiens, les personnes physiques domiciliées sur ce territoire ainsi que les personnes y ayant un établissement, soit informée et consultée, puis mise à contribution dans l'atteinte de l'objectif poursuivi, soit le maintien en usage, ou, si cela s'avère impossible, dans le choix d'une autre voie;

(...)

ATTENDU QUE l'évêque reconnaît que la population a un intérêt pour ces biens »

**C. Rapport de consultation du projet de politique du patrimoine de la Ville de Québec :**

*« À l'approche du 400<sup>ème</sup> anniversaire de fondation de la Ville, il importe plus que jamais, de préserver son bagage patrimonial collectif, de le transmettre et de l'enrichir pour les générations futures. C'est là une responsabilité qui incombe à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui l'habitent » p. 7 du rapport de consultation sur la politique*  
*Le patrimoine contribue à l'essor économique, social et culturel de la communauté québécoise, qui s'engage à le préserver et à le transmettre dans une perspective de développement durable. Rapport de consultation*

*De nombreuses actions générales ont été proposées : favoriser l'excellence des aménagements et de l'architecture, offrir une souplesse pour respecter l'unicité de chaque développement, favoriser le développement en harmonie avec ses valeurs, son histoire et son patrimoine, assurer un bon équilibre entre le respect du patrimoine et la densification (...), formuler une déclaration de principe pour que les arrondissements historiques de la Ville soient considérés comme étant des pôles prioritaires du développement touristique et culturel pour les dix prochaines années (...)*

*Plusieurs participants ont souligné qu'il faudrait faciliter la tâche des propriétaires de bâtiments anciens pour qu'ils répondent aux normes de sécurité sans pour autant devoir démolir le bâtiment (...)*

*Certains précisent que l'achat de certains édifices ou de certains espaces verts devrait pouvoir être possible dans certains cas exceptionnels (...)*

*Il est demandé par plusieurs participants de favoriser l'engagement des citoyens et de favoriser l'engagement des citoyens et de favoriser la gestion participative. De plus, il est souhaité que l'on associe très tôt la collectivité aux projets de développement afin d'inciter les résidents à participer à la mise en valeur de leur patrimoine immobilier*  
*rapport de consultation*

## **D. Projet de Politique du Patrimoine de la Ville de Québec**

*« Le patrimoine de Québec, issu de toutes ces contributions, constitue un héritage dont les citoyennes et citoyens reconnaissent la valeur et dont ils sont fiers. C'est d'ailleurs grâce à leur vigilance et à leurs efforts continus qu'il a pu être préservé, mis en valeur et reconnu à Québec et au Québec. Depuis l'inscription de la ville sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1985, cette reconnaissance s'étend aussi dans le monde » p.10 de la politique*

*« La qualité exceptionnelle du patrimoine de Québec préservé et transmis jusqu'à maintenant est d'abord redevable aux initiatives d'individus éclairés qui ont pris conscience de sa valeur dès le dernier tiers du XIX e siècle (...) À ces efforts s'ajoutent ceux du clergé et des communautés religieuses, qui nous ont légué des ensembles conventuels et paroissiaux d'une grande qualité urbaine et architecturale. Par leur présence permanente, ils ont non seulement contribué à protéger et à perpétuer la culture française et ses traditions, mais aussi assemblé une quantité considérable d'archives ainsi que des collections artistiques et scientifique exceptionnelles » p.11 de la politique*

*Acteurs de premier plan dans la conservation, la transmission et l'appropriation de l'héritage patrimonial collectif, les citoyennes et citoyens sont particulièrement concernés et sollicités par cette politique. Ils seront appelés, dans des gestes posent quotidiennement, à jouer un rôle important dans sa mise en oeuvre. P. 20 de la Politique*

## **E. Arts et architecture des églises,**

( Luc Noppen et Lucie K. Morrisset)

*« Seule l'opinion collective en bout de course, peut garantir la survivance et la transmission de cet héritage ». Avant-propos*